# Sensibilisation à la Sécurité Informatique et à la Cybersécurité

**Réf. ADFOR-SIC23**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Débutant | 3,30 heures | 100 % digital | 300 € HT/stagiaire |

## Objectifs pédagogiques

Cette action de formation vous présente les bonnes pratiques en matière de sécurité informatique et de cybersécurité au sein d'une organisation.

**A l'issue de cette formation, vous serez capable de** :

- Acquérir les bons réflexes pour assurer la sécurité des données.
- Comprendre les bases de la sécurité informatique et la cybersécurité.
- Participer à sécuriser son matériel informatique et son poste de travail.

## Niveau requis

Admission après entretien.

## Public concerné

Toute personne qui doit acquérir les bonnes pratiques en matière de sécurité informatique et de cybersécurité. Aucune connaissance particulière.

## Accessibilité aux personnes handicapés

Formation accessible aux personnes en situation de handicap moteur.
Pour les autres cas, déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap auprès de notre référent handicap à l'adresse suivante : contact@adequate-formations.fr

## Délai d'accès

Nos formations (en INTRA ou INDIVIDUELLE) sont sur mesure et les dates et horaires adaptées à vos besoins**.** Nous organisons les sessions sous un délai d'un mois après la validation de votre inscription.

## Modalités d'évaluation :

- *L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation (QCM, mises en situation, travaux pratiques…*
- *A l'issue de chaque action de formation, une évaluation à chaud de l'apprenant, pour mesurer sa satisfaction et sa perception d'évolution de ses compétences par rapport à l'objectifs de la formation.*
- *Au bout de 30/40 jours, une évaluation à froid de l'apprenant, pour valider le transfert de ses acquis en situation professionnelle.*

## Moyens pédagogiques et techniques :

- *Les moyens pédagogiques et les méthodes utilisées sont principalement : support de cours & documentations numériques, aides audio visuelles, exercices pratiques de cas réels, interaction avec la formatrice.*
- *Suivi des présences et remise d'un certificat individuel de compétences.*

## Compétences du Formateur :

- *La formatrice est experte RGPD et DPO certifié PECB.*

# Sensibilisation à la Sécurité Informatique et à la Cybersécurité

**Réf. ADFOR-RGPD23**

## LE PROGRAMME

Cette action de formation 100 % digitale de 3,30 heures comprend une classe virtuelle.

1. **Introduction**
   - *Pourquoi se sensibiliser à sécurité informatique et à la cybersécurité ?*
   - *Les notions clés à connaitre*
   - *Comprendre le cadre légal et réglementaire*
   - *Les acteurs de la sécurité informatique et de la cybersécurité et leur rôle*
2. **Les principales menaces**
   - *Présentations des principales menaces*
   - *Mieux connaître les catégories de pirates informatiques*
3. **Les mots de passe**
   - *Définition*
   - *Les bonnes pratiques*
4. **Les e-mails**
   - *Le vecteur d'intrusion le plus fréquent*
   - *Les bonnes pratiques*
5. **Les déplacements**
   - *Les risques en déplacement*
   - *Les risques de certains outils numériques : clé USB, tablette, réseaux d'entreprise*
   - *Les bonnes pratiques*
6. **Le Wi-Fi**
   - *Les différents types de risques des Wi-Fi*
   - *Les bonnes pratiques*
7. **Les failles humaines**
   - *L'ingénierie sociale et les techniques associés*
   - *Les bonnes pratiques*
8. **L'e-commerce**
   - *Obligations des sites internet*
   - *Les bonnes pratiques avant d'acheter sur internet*
9. **Le système**
   - *Les bonnes pratiques de Sécurité, anti-virus et pare-feu*

### Informations complémentaires

Pour suivre cette formation distancielle, chaque participant doit disposer d'une bonne connexion internet et de prévoir un temps d'appropriation des outils dédiés à la formation à distance.
Des informations complémentaires seront fournies en amont de chaque session.
Divers outils seront transmis aux apprenants.
Dans le cas de formation collective distancielle : pour plus de convivialité, de participation active, les sessions seront constituées de 2 personnes minimum à 4 personnes maximum.